

Docteur Patrick BOUET

Président

Nos références à rappeler sur
tout échange de correspondance
PB/FS/cp/Exercice professionnel
Objet : professionnels de santé
Contact ☎ Mme C. PLASSART
Tél : 01.53.89.33.32
E-mail : exercice-professionnel@cn.medecin.fr

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 21 juillet 2016

Madame la Ministre,

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé a lancé le 22 juin dernier une campagne d'information sur les nombreuses compétences des sages-femmes.

Cette campagne, reprenant les dispositions du code de la santé publique, énumère les actes que peuvent réaliser les sages-femmes et produit des témoignages de satisfaction de patientes.

S'il est louable de mettre en avant la place et le rôle de premier plan que jouent les sages-femmes auprès de très nombreuses femmes, notamment en termes de prévention, l'Ordre des médecins regrette que cette campagne passe sous silence le rôle de prévention que jouent depuis toujours les médecins généralistes, gynécologues médicaux et gynéco-obstétriciens qui interviennent dans ces domaines, dans le cadre d'une prise en charge globale et experte que leur confère leur formation.

Par ailleurs, l'Ordre des médecins regrette que la campagne lancée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé n'évoque pas clairement les distinctions entre prévention et pathologie.

Plutôt que de revêtir la forme d'une campagne promotionnelle, cette campagne aurait dû, selon l'Ordre, être centrée sur les femmes et leur prise en charge gynécologique dans un souci d'objectivité et d'efficacité en matière de santé publique.

Elle aurait pu ainsi, tout en informant sur les compétences partagées entre médecins et sages-femmes, éclairer les femmes sur les alternatives et les critères de leur choix en leur rappelant que l'apparition de tout symptôme, de toute pathologie, doit les amener à consulter un médecin.

Cette omission est d'autant plus surprenante que l'instauration d'un parcours de soins coordonnés, dont le médecin traitant est le pivot, est une volonté gouvernementale clairement affirmée et souvent répétée.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Docteur Patrick BOUET

